

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 20 (1923)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à M. SCHUMACHER à Daillens (Vaud).

—— Compte de chèques et virements II. 1480. ——

Secrétariat :
Dr ROTSCHY,
Cartigny (Genève).

Présidence :
A. MAYOR, juge,
Novalles.

Assurances :
L. FORESTIER,
Founex.

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par Fr. 6.—, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés *domiciliés en Suisse* ; par Fr. 7.— pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

Pour la publicité s'adresser exclusivement à :

Monsieur F. COSANDIER, Le Chalet, Le Locle.

VINGTIÈME ANNÉE

N° 11.

NOVEMBRE 1923

SOMMAIRE — Administration. — Conseils aux débutants pour novembre, par SCHUMACHER. — Bibliographie. — Valeur isolante des ruches à doubles parois (suite et fin), par E.-F. PHILLIPS. — La granulation du miel, par Alin CAILLAS, ing^r agricole. — La lutte contre la loque dans la Suisse alémanique, par le Dr E.R. — Assurances, par L. FORESTIER. — Soyons prudents, par Louis ROUSSY. — Un conte, par H. BERGER. — Compte rendu de la 50^{me} assemblée générale des délégués des Sociétés d'apiculture de la Suisse allemande. — Nouvelles des sections. — Nouvelles des ruchers. — Dons reçus.

ADMINISTRATION

Nous rappelons à MM. les caissiers des sections l'avis paru dans le numéro d'octobre, concernant le nombre des membres en 1923 (page 222).

Nous rappelons aussi que les listes des membres *pour 1924* doivent parvenir à l'administrateur pour le 10 décembre, afin que le numéro de janvier (qui paraît à fin décembre), puisse être envoyé correctement. Il est donc de toute nécessité d'envoyer les remboursements *au début de novembre*, puisqu'il faut un délai de 15 jours à la poste pour le recouvrement des dits.

Les membres des sections doivent attendre le remboursement pris par le caissier de section ; l'envoi direct au caissier central ne fait qu'augmenter le nombre des écritures.

Les *membres isolés* (ne faisant partie d'aucune section) ou simples abonnés s'acquittent par compte de chèques II. 1480, en versant 6 fr.

Les abonnés étrangers voudront bien payer par mandat postal la somme de 7 fr. (valeur suisse).

L'administrateur.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR NOVEMBRE

Que d'articles divers ont déjà été écrits sur les bonnes et les mauvaises conditions d'hivernage d'une ruche. Quelle gamme infiniment variée d'opinions et d'expériences. Et nous ne sommes pas au bout et, faut-il le dire très franchement, pas au clair non plus. Faut-il écouter ceux qui viennent vous dire : Moi, je ne prends pas tant de soucis ; j'ai eu des colonies qui ont bien hiverné dans une vulgaire caisse à macaronis, trouée et fendue et c'était une des plus belles colonies au printemps suivant ! Faut-il écouter ceux qui en viendraient à mettre des pantoufles et des mitaines à chacune de leurs abeilles pour les préserver du froid, des courants d'air. La vérité... elle se trouve où ? Dans les livres, les théories, les discussions interminables ? Non, mais dans l'enseignement ou le conseil qui sera le plus conforme à celui de la nature. Nous y voyons des colonies hiverner très bien dans des troncs d'arbres, mais combien y périssent aussi ; s'il ne succombait pas chaque hiver un nombre immense d'essaims, nos forêts, nos taillis seraient bientôt les ruchers les plus peuplés qu'on puisse s'imaginer. Un tronc d'arbre diffère d'un autre tronc d'arbre et là où les colonies y subsistent, c'est donc que des conditions très spéciales y sont réunies ; un vieux canal de cheminée, voilà souvent aussi le refuge d'un essaim qui y prospérera des années, etc., etc. Il y aurait lieu de faire une étude spéciale et précise de ces habitats plus ou moins naturels et de voir par là quelles améliorations on pourrait encore apporter à nos ruches ou quelles modifications elles devraient subir pour devenir le confortable « foyer » de nos bestioles pendant la rude saison. Mais, en attendant, me direz-vous, cher débutant, que faut-il faire ? Utiliser au mieux la ruche que vous avez, c'est évident, mais vous intéressez-vous aussi aux progrès que les chercheurs s'efforcent de réaliser ? Ainsi une étude publiée dans les deux derniers numéros du *Bulletin* nous apprend que beaucoup de chaleur se perd *par le bas*, par le plateau. Cela correspond à nombre d'observations faites, mais

non mises à profit et nous croyons qu'il y aurait grand avantage à poursuivre des essais dans ce sens, d'autant plus qu'il n'y aurait pas à modifier essentiellement le plateau de nos ruches ordinaires.

Il n'y a plus rien à faire au rucher, à part les *visites régulières de surveillance*. Toutefois si vous voulez *modifier* la position, l'emplacement, l'orientation de votre rucher, novembre est très favorable ; mais mettez toute la délicatesse voulue, les chocs, les froissements désorganisent le groupe des abeilles, vous n'y verrez rien extérieurement, mais au printemps votre colonie ainsi brusquée sera ou bien très affaiblie ou bien morte.

Avez-vous un *arbre à planter ou à abattre* dans le voisinage immédiat de votre rucher ? Faites-le au plus tôt avant que les coups de pioche et de hache dans un sol durci par le gel ne l'ébranlent et ne troublent le sommeil réparateur de vos amies.

Avez-vous fait de l'élevage de reines et avez-vous peut-être conservé de ces majestés dans de petites ruchettes avec l'espoir de les utiliser au printemps ! Je me fais scrupule de vous prédire une désillusion, mais je dois le faire il est très difficile de faire passer l'hiver à un groupe insuffisant. Voici cependant ce que vous pourriez essayer : rentrez votre ruchette dans la maison, dans un local *sec, obscur, tranquille* et, lorsque par un beau jour d'hiver les autres colonies laissées en plein air feront une belle sortie, mettez à l'air aussi et au soleil ces ruchettes de l'intérieur. Je n'ai pas essayé mais cela pourrait réussir.

Avez-vous donné tous vos *soins au matériel apicole*, pour le retrouver intact et prêt à servir l'an prochain ? Vos bidons, extracteur, maturateur, sont-ils propres, très secs ; vos rayons surnuméraires et de hausse sont-ils à l'abri des souris, des mauvaises odeurs, de la moisissure ? Etc., etc.

Si vous êtes tranquilles de ces côtés-là il vous reste à regarder du côté de l'avenir, des projets, des rêves que tout apiculteur fait, car la majorité est composée d'idéalistes, si j'ose dire, toujours prêts à s'envoler avec leurs abeilles dans l'azur et les contrées où coulent le miel et les parfums.

Pour vous guider dans vos projets, procurez-vous les trois volumes ci-après : *Le système Dadant*, (4 fr.) ; *Apiculture intensive et élevage des reines* (6 fr.) ; *L'abeille et la ruche* (7 fr. 20). Chacun de ces volumes a son caractère spécial et il y a là de quoi former la bibliothèque fondamentale que chaque apiculteur doit posséder.

Avec *Le système Dadant* vous arriverez à connaître à fond la ruche la plus répandue et les méthodes qui ont fait le succès de cette famille

d'apiculteurs connus dans le monde entier. C'est un ouvrage où sont condensés une foule d'expériences et de conseils.

Avec *L'apiculture intensive et l'élevage des reines*, de M. Perret-Maisonneuve, vous entrez plus spécialement et plus profondément dans ce domaine si passionnant. Il s'agit là de lire avec méthode, en cherchant à « emmagasiner » les nombreuses directions données ; il faudra revenir sur tel passage. On sent dans l'auteur un ami passionné de l'abeille et qui sait vous enthousiasmer pour ce qui l'a pris lui-même. C'est l'ouvrage de beaucoup le meilleur qui ait paru jusqu'ici dans ce domaine ; en l'achetant vous ferez un placement de fonds le plus rémunérateur que vous puissiez rêver, je puis vous le garantir à l'avance en toute sécurité.

Avec *l'Abeille et la ruche* nous retrouvons, rajeuni, cet ouvrage qui a fait les délices de milliers et milliers de lecteurs. Les longueurs des éditions précédentes ont disparu ; l'illustration est enrichie et M. Dadant a eu le tact et la finesse d'esprit de conserver certaines choses qui resteront toujours jeunes, bien que fort anciennes.

Notez encore que ces volumes, vous pouvez les avoir, si vous êtes membre de la Romande, habitant en Suisse, à un prix très réduit en vous adressant au soussigné.

Lisez-les, travaillez-les et le vent pourra hurler, la pluie dégouliner le long des toits et des chéneaux, tous les éléments se déchaîner, avec ces livres-là vous vivrez dans un monde et une saison tout peuplés de senteurs, de bruissements légers, de lumière et de rayonnements chauds et parfumés.

Enfin, mon cher débutant, novembre c'est le mois où l'on paie ses cotisations à la Romande et à la section. Payez-les en songeant à tous les avantages que notre association vous procure : journal où vous pouvez et devez écrire, bibliothèque gratuite, assurances diverses, conférences, etc., etc., en recevant le remboursement, gardez le sourire, c'est plus utile à votre bonne santé que les murmures et les aigres récriminations. Et même allons plus loin : faites-vous les propagateurs de la bonne cause ! il y a encore bien des apiculteurs qui ne sont pas membres de la Romande ; il y a environ 7 à 8000 possesseurs de ruches dans nos cantons romands et nous ne sommes que 4000 environ dans notre association ; il y a donc encore des conquêtes à faire. Fréquentez les séances et les conférences, invitez-y ceux qui sont encore en dehors de votre section, soyez un membre *actif* et non passif. Vous aurez, comme on dit dans les grands discours, bien mérité de la Société et de la patrie.

Daillens, 19 octobre.

Schumacher.

BIBLIOGRAPHIE

L'apiculteur anglais.

Cet excellent petit guide, dont les vingt et quelques éditions témoignent de la faveur avec laquelle il a été accueilli par nos collègues d'Outre-Manche, fut traduit en français par notre regretté M. Bertrand.

La première édition de ce guide eut un écoulement rapide et de la seconde, il ne reste que quelques centaines d'exemplaires dont l'actualité est aussi grande aujourd'hui qu'au moment où elle parut en librairie.

Ce sont ces volumes que le Comité de la Société romande est heureux d'offrir aux apiculteurs.

Le prix de l'ouvrage est de 2 fr. (argent suisse).

L'envoi des volumes, aux amateurs, sera fait par M. Forestier, à Founex ; il suffira de lui adresser la dite somme, par *mandat postal* ou en *timbres-poste* pour recevoir l'ouvrage franco. *Il ne sera fait aucun envoi contre remboursement.*

Le produit de la vente de cet ouvrage est destiné à la création d'un fonds pour indemniser les apiculteurs contre les incendies, inondations, éboulements, avalanches, etc., dommages qui ne sont pas assurés par les Compagnies ; ceci en exécution de la décision prise à l'assemblée des délégués, le 17 février 1923.

VALEUR ISOLANTE DES RUCHES A DOUBLES PAROIS

(Tiré de la *France Apicole*)

(SUITE ET FIN)

Valeur comparative des différentes matières isolantes.

La valeur comparative des matières communément employées dans les ruches à doubles parois isolantes ou dans les matelassages destinés à préserver ces ruches pendant l'hiver, a donné lieu à de nombreuses discussions entre apiculteurs. Cette question est plutôt en dehors du but que se propose cette étude, mais, comme quelques renseignements sur ce sujet peuvent être utiles à l'apiculture, nous donnerons ici quelques chiffres. Ceux-ci sont extraits des tables Smithsonian de Physique.

Dans ces chiffres, le coefficient de conductibilité est la quantité de chaleur en calories qui se transmet par seconde et par centimètre carré, à travers une plaque d'un centimètre d'épaisseur, quand la différence de température entre les deux faces est un degré.

Le coefficient de conductibilité varie légèrement avec la température, mais nous ne tiendrons pas compte de ces légères différences.

Plus le coefficient est petit, plus la valeur isolante de la matière est grande.

Dans un but de comparaison, nous donnerons également les coefficients de certains métaux et de différentes matières :

Cuivre	1.000	Laine pure	0.000084
Aluminium	0.480	Laine et coton	0.00010
Cire	0.0009	Copeaux de raboteuse	0.00014
Sapin blanc	0.00027	Varech	0.00011
Neige	0.00026	Feutre	0.000113
Sciure de bois	0.00012	Airs ^s radiation ni courants	0.00006
Liège	0.0007	Vide	0.000002

Il est évident, d'après ces chiffres et en se servant des matières communément employées pour les ruches isolantes, que plus les espaces d'air dans le matelassage seront restreints et plus ils seront nombreux, meilleure sera la matière utilisée dans un but isolant. Ainsi la sciure de bois ou la balle d'avoine est meilleure que la paille non coupée. L'espace d'air serait pourtant l'isolant idéal s'il pouvait être obtenu sans aucune radiation et sans courants ; mais cette condition est irréalisable et l'emploi des espaces d'air n'est donc pas à recommander.

Des éloges exagérés ont été donnés par des apiculteurs à certaines matières dont ils se sont servis, mais les chiffres que nous venons de donner prouvent clairement qu'il est difficile de trouver de meilleures matières isolantes que celles dont on se sert d'ordinaire et, en particulier, la sciure de bois.

D'autres facteurs que la valeur isolante entrent cependant en ligne de compte dans l'utilisation de certaines matières ; la sciure de bois, par exemple, moisit facilement, tandis que la balle de trèfle n'a pas cet inconvénient. Le coût et la facilité de se procurer certaines matières influent aussi sur la valeur pratique de leur emploi.

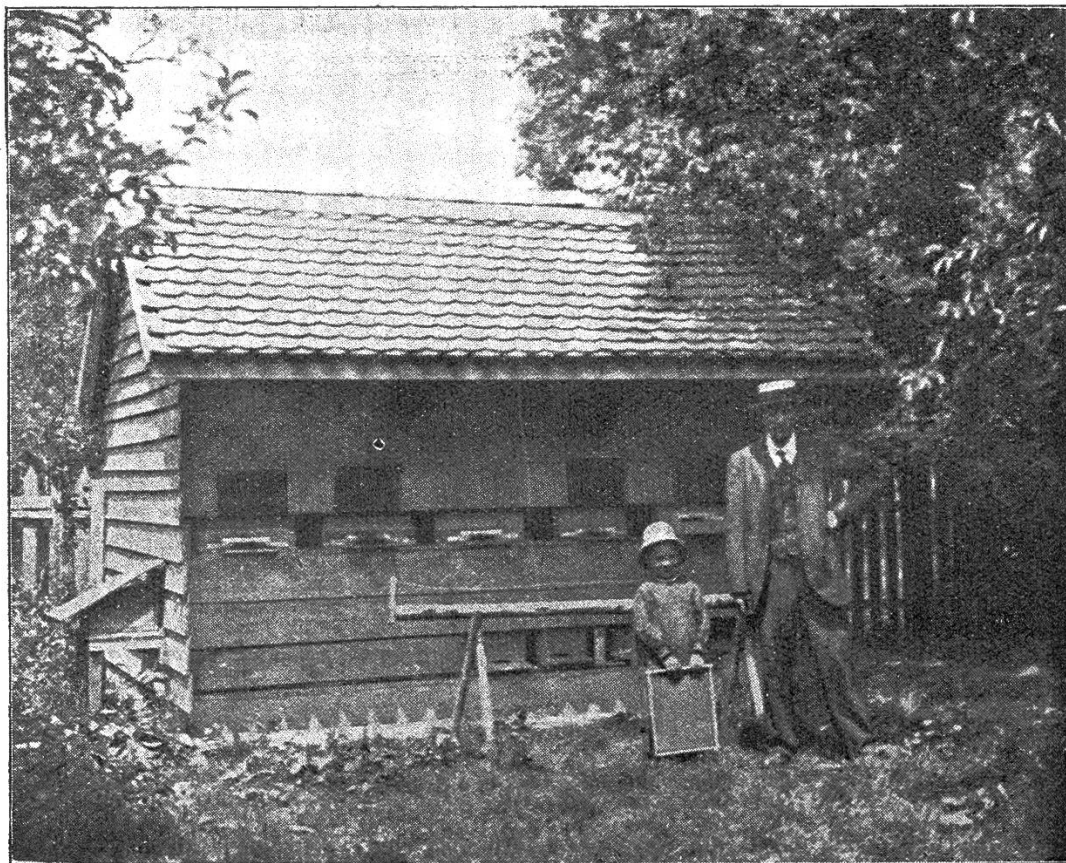
Essais au rucher.

A la fin des essais dont nous avons rendu compte précédemment, toutes les ruches mises en usage au rucher du Bureau d'entomologie et les résultats obtenus ont un poids considérable sur les questions qui font le sujet de cette étude.

Dans les conditions ordinaires d'hivernage aux environs de Washington, la plupart des colonies d'abeilles passent l'hiver et atteignent le printemps dans de bonnes conditions, logées en ruches à simples ou à doubles parois.

Dans l'hiver 1917 - 18, presque toutes les colonies, au rucher d'expériences, prirent leurs quartiers d'hiver avec une forte quantité de miélat dans leurs réserves, ce qui nous fournit le moyen d'expérimenter les effets d'une nourriture défectueuse sur l'hivernage.

Cependant, certaines colonies furent nourries au sirop de sucre, lorsque l'élevage du couvain eut cessé ; elles le placèrent dans les rayons en dessous de leurs provisions et par conséquent le consommèrent en premier pendant la période de plus grand froid. Toutes ces colonies-là passèrent l'hiver dans d'excellentes conditions. Les autres, au nombre de 60, et ne possédant comme provisions que du miélat,



Rucher de M. L. Rapin-Perrin, à Corcelles près Payerne.

hivernèrent en caisses d'hivernage quadruples et huit d'entre elles dans les ruches dont on s'était servi pour les essais au laboratoire. En raison de la qualité de la nourriture, ces colonies subirent de lourdes pertes et le résultat fut que : toutes les abeilles, hivernées en ruches à doubles parois, périrent, donnant des signes certains de dysenterie ; parmi les colonies placées en caisses quadruples d'hivernage, trois d'entre elles périrent, et c'était les colonies qui, à la période de remplacement des reines en août, avaient refusé d'accepter les premières reines qu'on leur avait données et par conséquent étaient restées orphelines un certain temps, à l'époque même où elles auraient dû élever du couvain et renforcer la population pour l'hiver.

Il n'est pas possible, simplement par la perte de ces colonies, de se rendre actuellement compte des résultats exacts que donne une mauvaise nourriture hivernale, car beaucoup de celles qui vivent encore souffrirent également de la dysenterie et furent nettement affaiblies, mais la perte de toutes celles qui hivernèrent dans des ruches à doubles parois, tandis que dans les caisses d'hivernage quadruples on ne relevait que 5 % de mortalité, est un fait significatif.

Un facteur dont nous n'avons pas tenu compte dans les expériences faites au laboratoire, mais qui devait être envisagé dans les essais faits au rucher, est la grandeur de l'entrée. Dans les caisses quadruples d'hivernage, toutes les entrées furent réduites à une seule petite ouverture d'un centimètre environ de diamètre, pendant la période de grand froid. Dans les ruches à doubles parois, au contraire, nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité de réduire autant les entrées en raison du grand nombre d'abeilles mortes qui risquaient d'obstruer celles-ci.

Nous pouvons donc dire que, dans cette circonstance, l'isolation de telles ruches n'a pas été utilisée à son maximum.

Tandis que dans les expériences dont nous venons de parler, les ruches à doubles parois n'ont pas fait leur preuve en raison de la nourriture défectueuse des colonies, on peut faire valoir, d'autre part, que dans la pratique ordinaire du rucher, l'apiculteur devra pourvoir ses abeilles de miel de bonne qualité, ou de sirop de sucre, et si cela avait été fait au rucher d'expériences, il est probable que les colonies, hivernées en ruches à double parois, ne seraient pas mortes. Nous avons toujours recommandé dans nos publications du Ministère de l'Agriculture d'apporter la plus grande attention à la nourriture donnée aux abeilles.

Bien des apiculteurs cependant n'y regardent pas de si près quant à la qualité du nourrissage d'hiver. Cependant, l'isolation bien comprise, si elle ne remplace pas les bonnes provisions, réduit dans une certaine mesure les pertes, ce qui est déjà un point d'acquit dans la façon dont on doit préparer un bon hivernage.

Conclusions.

La plupart des résultats obtenus auraient pu être prévus uniquement par un examen physique des ruches, mais il nous a semblé qu'il était préférable d'obtenir des chiffres exacts pour donner plus de solidité aux suppositions.

La forme de la ruche et particulièrement les différentes formes de plateaux n'auraient pourtant pas permis de deviner exactement les résultats très différents, suivant les cas, que nous avons obtenus.

D'autre part, il ressort que, d'après le tableau des températures, toutes les ruches spéciales essayées sont supérieures à n'importe quelle ruche à simple paroi, au seul point de vue de la valeur isolante.

La perte de chaleur a été plus rapide à travers le plateau dans toutes les ruches mises à l'essai, qu'à travers le dessus et les côtés, qui, de ce fait, n'ont pas donné leur maximum de capacité isolante ; d'où il résulte que c'est par le bas que la chaleur s'échappe le plus facilement.

Ceci est tout à fait contraire à ce qu'on croit d'ordinaire et à la pratique des apiculteurs qui, sur la supposition erronée que « *la chaleur s'élève toujours* », s'abstiennent de renforcer l'isolation du plateau. Ce défaut sérieux devrait être corrigé dans la fabrication commerciale des ruches.

Il ressort des résultats obtenus, que la moindre partie de la ruche dépourvue de propriétés isolantes permet à la chaleur de s'échapper. Quelques apiculteurs même, non contents de négliger l'isolation des plateaux de leurs ruches, laissent également sans protection la face tournée vers le sud, s'appuyant sur cette théorie que la ruche bénéficie davantage de ce côté de la chaleur du soleil. Un tel dispositif annule toutes les conditions d'isolation qu'on a pu appliquer d'autre part, en laissant à la chaleur un passage grand ouvert pour s'échapper.

Il y a relativement peu de chaleur perdue par le haut et les côtés des ruches à doubles parois, telles que les livre le commerce, du fait que la plus grande partie de la chaleur passe par le bas.

Les ruches dont l'intervalle entre les doubles parois ne contient que de l'air, ont moins de valeur isolante que celles dans lesquelles cet espace est garni de matière isolante. La valeur isolante des matières ordinairement employées dépend des espaces d'air plus ou moins grands laissés dans cette matière elle-même et cette valeur est proportionnelle au nombre de ces espaces et inversement proportionnelle à leur grandeur.

Il est préférable, pour couvrir le dessus du corps de ruche, de se servir d'un coussin, ou caissette-matelas, s'étendant plutôt aux parois extérieures, qu'aux parois limitant l'intérieur de la ruche.

Si on se sert d'une matière isolante comme revêtement, celle-ci doit être assez épaisse pour fournir une isolation suffisante. Dans le cas de la ruche E1 la matière employée, de 12 millimètres et demi d'épaisseur, n'a pas une valeur égale à celle du matelassage de sciure de bois, mais équivaut environ à celle d'un matelas d'air.

Les chiffres que nous avons donné pourraient être interprétés dans un sens favorable aux ruches isolantes du commerce et faire croire à leur supériorité sur d'autres ; il n'en est rien, et aucune de

ces ruches telles qu'elles sont utilisées par les apiculteurs ne fournit une isolation suffisante à une colonie d'abeilles hivernant à de basses températures. Elles ne supportent pas la comparaison, au point de vue valeur isolante, avec, par exemple, les caisses d'hivernage pouvant contenir quatre ruches, et pour lesquelles aucun chiffre n'a été relevé.

La faute en est au défaut d'isolation du plateau, et s'il y était remédié, comme cela pourra se faire si facilement, toutes ces ruches acquèreraient immédiatement une valeur effective beaucoup plus grande.

Puisque la sciure de bois ou les autres matières isolantes de cette sorte coûtent si peu, il semble préférable d'agrandir l'intervalle isolant entre les parois, peut-être de 10 à 15 centimètres si les ruches doivent être utilisées dans des régions à climat froid, ce qui permettrait à l'apiculteur de remplir ces doubles parois à bon marché.

Si les plateaux ne sont pas rendus isolants, il n'y a aucun avantage à augmenter l'isolation du haut et des côtés.

Les ruches que nous avons mises à l'essai peuvent servir à loger des abeilles dans des régions à climat chaud ou pour être hivernées en rucher fermé ou en cave, mais elles sont, de toute évidence, inutilisables pour l'hivernage en plein air dans le Nord et nous ne saurions les recommander.

Nous attirerons encore l'attention de ceux qui ont pris la peine de lire les résultats de ces essais de laboratoire, qu'il n'y a eu, au cours de ceux-ci, aucune variation due aux différents systèmes d'entrées, puisque celles-ci sont toujours restées closes.

E.-F. Phillips,

Apiculteur en chef du Ministère de l'Agriculture
aux États-Unis.

(Traduction de R. Couallier.)

LA GRANULATION DU MIEL

Les causes exactes de la granulation du miel sont encore assez peu connues. On sait que cette granulation obéit ou plutôt est influencée par certaines circonstances extérieures, mais aucune loi n'a pu encore être trouvée.

Nous allons essayer dans le cours de cette étude de préciser les causes de la cristallisation du miel et de démontrer qu'en réalité, comme toutes les cristallisations, elle obéit à des lois bien définies.

Pour simplifier la question, nous pouvons considérer que le miel est une dissolution de divers sucres dans de l'eau. Nous rappellerons

brièvement que le miel contient environ 75 % de son poids de *glucose*, *lévulose* et *saccharose*, et seulement 25 % d'eau.

Nous nous trouvons donc en présence d'une solution dite : *sursaturée*.

En effet, les sucres dont nous venons de citer les noms ont tous dans l'eau une solution propre, mais nous pouvons admettre d'une manière à peu près exacte que pour les dissoudre complètement il faut, pour une partie en poids de leur substance, également une partie d'eau. Cela revient à dire que pour dissoudre complètement et à la température normale de 15° centigrades les 75 grammes de sucre contenus dans 100 grammes de miel, il faudrait normalement 75 grammes d'eau.

Or, nous venons de voir que la composition du miel est telle qu'au lieu de 75 grammes nous en trouvons seulement 25, soit trois fois moins.

Ce fait est remarquable en lui-même. Si le miel contenait poids pour poids autant d'eau que de sucres, il serait tellement liquide qu'il ne tiendrait pas dans les cellules des rayons de la ruche. De plus, il serait éminemment fermentescible et ne tarderait pas à se décomposer rapidement.

La Nature a donc été doublement prévoyante en évitant au miel, produit parfait en tous points et entre tous, ces deux sérieux inconvénients.

Si d'autre part, notre miel obéissait immédiatement aux lois ordinaires de la cristallisation, il se prendrait en masse compacte dans les rayons, à peine élaboré. C'était encore un écueil à éviter et la Nature prévoyante, ou le Créateur selon le goût de chacun, a su parfaitement tourner la difficulté.

La solution sursaturée dont nous parlions tout à l'heure, c'est-à-dire celle qui contient pour un volume déterminé une quantité plus considérable de matière qu'elle n'en peut dissoudre normalement à la température considérée, abandonne en général l'excès de substance qu'elle contient lorsque l'équilibre instable existant au milieu du liquide vient à être rompu.

Prenons par exemple une solution de sulfate de soude dans l'eau ordinaire. La solubilité de ce sel, assez faible à froid, passe par un maximum à 33°. A cette température nous pourrions parfaitement dissoudre 50 gr. de sulfate de soude dans 100 grammes d'eau et nous aurons une solution sursaturée, en tous points comparable à notre miel.

En prenant certaines précautions, nous arriverons très bien à conserver sa limpidité à notre solution, bien qu'elle contienne après

refroidissement un très grand excès de sulfate de soude. Ajoutons toutefois que l'opération sera bien plus délicate que pour le miel et nous verrons pourquoi tout à l'heure.

Par conséquent, à l'heure actuelle nous pourrions mettre dans deux récipients identiques d'une part du miel pur, d'autre part une solution sursaturée de sulfate de soude et nous serions en présence de deux substances qui, pour cristalliser devraient être touchées par les mêmes phénomènes ou les mêmes causes extérieures.

Examinons donc quelles sont les conditions à réaliser pour que notre solution sursaturée de sulfate de soude cristallise :

1^o Il est nécessaire que la température soit assez basse. La cristallisation se fera d'autant mieux que le nombre de degrés sera moins élevé.

2^o L'atmosphère environnante doit être aussi sèche que possible. Un air humide est un obstacle à une bonne cristallisation.

3^o Le mouvement, c'est-à-dire le choc des molécules les uns contre les autres facilite grandement la prise en masse.

4^o *Enfin et surtout, la présence d'un cristal du sel ou de la substance contenue dans le liquide sursaturé est absolument indispensable.*

Si donc, les autres conditions étant réunies, nous introduisons un cristal, fût-il microscopique, de sulfate de soude dans notre liquide sursaturé, celui-ci immédiatement cristallisera.

Certains ont pu croire qu'il suffisait parfois de découvrir la solution en question pour provoquer sa cristallisation. Gernez a démontré que ce phénomène ne se produisait jamais sans qu'une parcelle du corps solide ait touché le liquide sursaturé.

Ainsi, voici très nettement posées les diverses conditions indispensables pour obtenir une bonne cristallisation et par analogie une bonne granulation d'une solution sursaturée. Ces conditions vont être exactement les mêmes pour obtenir la bonne granulation du miel. Nous ajouterons cependant qu'il s'agit là de la *granulation théorique*, car le miel étant une matière complexe, certains facteurs viennent dans certains cas entraver ou retarder la granulation. Nous les examinerons par la suite.

Voici quelles sont ces conditions :

1^o Basse température.

2^o Local sain et sec.

3^o Agitation.

4^o Mélange au miel liquide de miel déjà granulé.

La réunion de ces facteurs est indispensable pour obtenir une granulation rapide et uniforme.

Nous avons dit qu'il s'agissait là des conditions théoriques, car dans la pratique tout n'est pas aussi simple.

Il ne faut pas oublier, en effet, que le miel est un mélange complexe de substances offrant toutes plus ou moins de résistance à la cristallisation. Les sucres ne cristallisent d'abord pas aussi facilement que les produits minéraux ; de plus les gommes, les dextrines contenues dans le miel sont un réel obstacle à la granulation rapide. Dans certains cas, cette granulation est presque impossible surtout lorsque la proportion de dextrine devient trop considérable. C'est le cas particulier des miellats que nous avons étudiés dans notre précédent article.

(A suivre.)

Alin Caillas, ingr agricole.

LA LUTTE CONTRE LA LOQUE DANS LA SUISSE ALÉMANIQUE

Cette année ont paru deux opuscules très intéressants dus à la plume de M. Fritz Leuenberger, à Berne, traitant les deux de la loque et de la manière de la combattre.

1° *Die Faulbrut der Bienen und deren Bekämpfung in der Schweiz* et 2° *Die Faulbrut der Bienen und andere Brutkrankheiten*. — Comme nous luttons également dans la Suisse romande contre les maladies des abeilles, il est très instructif de voir ce qui se passe dans la Suisse alémanique afin d'ouvrir graduellement la voie à une unification fédérale qui s'est déjà manifestée pour l'acariose.

Dans la première de ces brochures M. Leuenberger décrit très clairement et en peu de mots le développement de la lutte contre la loque et la manière dont elle fut organisée par la Société suisse des Amis des Abeilles. De 1876 à 1896, le nombre des ruches en Suisse augmenta de 177.120 à 254.109, soit de 43 % en vingt ans ; en 1922, les 15.785 membres de la Société suisse alémanique possédaient à eux seuls 173.158 colonies. Avec un développement aussi intense les dangers des maladies contagieuses augmentaient proportionnellement et la tâche s'imposa de lutter contre elles. Avant tout il s'agissait de connaître la cause de la loque et c'est le mérite du professeur Burri, de Berne, d'avoir trouvé en 1903 le *Bacillus larvae*, sa manière de se développer et la résistance de ses spores (voir *Bulletin* d'octobre 1923, l'article de la page 229).

Comme le note M. Leuenberger, l'emploi des désinfectants chimiques fit faillite en face de cette résistance, de même que tous les remèdes préconisés avec beaucoup de réclame et jusqu'à ce jour le feu seul a eu raison d'un foyer de loque. Mais avait-on le droit légal de détruire ruche et colonie ? La première demande faite aux autorités fédérales à ce sujet fut repoussée en se basant sur le fait que l'étude de cette maladie n'était pas encore complète, qu'il manquait une statistique, mais, pressentant l'utilité de l'apiculture, on voulut bien accorder un crédit pour établir au Liebefeld près Berne une station d'essai. C'est là le point de départ et un brillant point de départ puisque nous avons ainsi le bonheur inestimable de savoir nos destinées apicoles entre les mains de M. le Dr O. Morgenthaler qui succéda au professeur Burri.

Rien que le fait d'avoir ainsi « couvé » (que l'on me pardonne cette expression) un homme de la valeur scientifique du Dr Morgenthaler suffirait pour que la Société alémanique mérite la reconnaissance de tous les apiculteurs suisses. Le danger devenant toujours plus menaçant, M. Leuenberger proposa en 1906 l'assurance obligatoire pour tous les membres de la Société suisse des Amis des Abeilles au nombre d'environ 16.000 avec à peu près 180.000 colonies.

Ce n'est qu'en 1908 que cette assurance fonctionna pour la première fois ; à sa tête se trouvait un chef ayant sous ses ordres vingt inspecteurs cantonaux aidés à leur tour par les délégués des cent vingt-quatre sections de la Suisse alémanique. Un formulaire uniforme fut établi et toutes les données centralisées entre les mains de l'inspecteur-chef qui, chaque année, publie le résultat de la lutte, adjoignant à son travail, une carte des différents foyers de loque découverts et les comparant avec ceux trouvés dans les années antérieures. De cette manière on peut avoir des données sûres sur le développement de la loque et des maladies des abeilles en général, et sur le résultat de la lutte.

Il était à craindre que tous ces efforts fussent stériles grâce aux apiculteurs non affiliés à la Société, par conséquent non assurés et chez qui on ne pouvait intervenir légalement par la destruction. Pour obvier à ce danger il fut décidé d'allouer également à ces apiculteurs une indemnité se montant au 50 % des dégâts ou pertes dus à la destruction. Cette décision paradoxale au point de vue assurance, eut un excellent effet, mais n'eut plus sa raison d'être lorsque plus tard, en 1909, la loque fut classée par les autorités fédérales parmi les maladies épizootiques conférant ainsi le droit légal de destruction pour toutes les ruches ou colonies atteintes.

Au début de l'assurance, une prime de cinq centimes fut prélevée par colonie pour subvenir aux frais de la lutte ; en 1922 cette prime fut élevée à dix centimes. Il serait trop long de s'étendre sur les divers articles du règlement, mais si jamais, ce que j'espère toujours, nous devions établir une assurance uniforme et obligatoire dans la Suisse romande, nous trouverions dans ce règlement un sérieux point d'appui. Il prévoit des réunions périodiques de tous les inspecteurs aussi bien pour leur propre instruction que pour l'échange de leurs expériences, que le dénombrement des colonies doit parvenir pour le 1^{er} avril de l'année courante entre les mains de l'inspecteur-chef, que les primes encaissées par les sections soient remises pour le 1^{er} mai au trésorier central. L'inspection ne s'étend qu'aux ruchers malades ou suspects et si un foyer constaté bactériologiquement existe, toutes les ruches de la région avoisinante sont inspectées d'office.

Règlementairement, c'est à l'apiculteur qui possède une colonie malade à annoncer le cas au comité de la section et le délégué de cette section fait procéder à une analyse bactériologique par le Liebefeld ; s'il y a de la loque, l'inspecteur cantonal en est avisé. En général on procède à la destruction de la colonie, les tentatives de traitement étant le plus souvent négatives et alors intervient la question indemnité. Cette dernière établie par l'inspecteur cantonal varie de dix à dix-huit francs par kilogramme d'abeilles, suivant la saison, et de dix à trente centimes par décimètre carré de rayon suivant l'état de ce dernier ; le maximum de cent francs par colonie ne peut être dépassé. Il est évident que pendant tout le travail que comportent l'inspection et la destruction d'une ruche atteinte de loque toutes les précautions sont prises contre le pillage ; on ne travaille que le soir, une fois toutes les butineuses rentrées. Après le soufrage de la colonie, abeilles et cadres sont brûlés ou enterrés à cinquante centimètres de profondeur. Tout ce qui a été en contact avec la source d'infection passe naturellement à la désinfection, habits et mains pour les opérateurs, ruches et matériel pour le rucher et cela selon les règles de l'antisepsie courante. (Solutions de sublimé, lysoforme, teinture de iode, brossage, vapeurs sulfureuses, lampe à souder, ébullition dans une solution de soude.)

La loi fédérale interdit tout trafic, tout commerce à un apiculteur qui a le malheur d'avoir la loque dans son rucher et l'assurance alémanique, qui a servi de base aux dispositions prises par l'Office fédéral, interdit de repeupler un rucher ou de l'augmenter s'il ne s'est écoulé une année depuis la destruction et si un nouveau contrôle n'a pas montré ce rucher comme sain et indemne de loque. J'insisterai sur un point important touché par l'article 20, c'est que quiconque

veut acheter une ruche ou des rayons doit se faire délivrer un bulletin de santé, sinon il perd tout droit à une indemnité en cas de loque.

Il y a là bien des choses que nous connaissons depuis que l'acariose est venu nous stimuler dans la lutte contre les maladies infectieuses des abeilles, mais il est bon qu'elles soient dites et redites afin qu'elles pénètrent bien dans la cervelle de tous les apiculteurs et se transmettent de génération en génération.

(A suivre.)

Dr E. R.

ASSURANCES

Rapport du préposé (1922).

Les apiculteurs semblent peu à peu se rendre compte des sérieux avantages qui résultent pour eux de nos assurances apicoles, leur garantissant : 1^o le paiement du chômage ou des frais résultant des piqûres d'abeilles ; 2^o le règlement à l'amiable des différends qui peuvent surgir avec les voisins ; 3^o la récupération des dommages causés à leurs ruches par la malveillance, le vol, etc. Nous pensons même être arrivés à un point où l'on ne saurait plus se passer de ces institutions. Beaucoup de collègues disent, après avoir été victimes des abeilles ou des amateurs du bien d'autrui : « Comment avons-nous pu rester si longtemps sans ce rouage si utile et si nécessaire. » Nous rappelons à tous nos sociétaires qu'ils jouissent naturellement et gratuitement de toutes nos assurances par le fait du paiement de leur cotisation annuelle.

Les sociétés d'assurances qui nous indemnisent des suites des piqûres et des déprédations, ont fait, les premières années, d'assez bonnes affaires avec nous. Mais en constatant la progression constante et rapide des cas qui se présentent, on peut prévoir le jour où leurs bénéfices diminueront à tel point qu'elles ne voudront plus nous assurer aux mêmes conditions. Elles ont, jusqu'à ce jour, apporté beaucoup de célérité et de bonne volonté aux règlements de tous les cas qui se sont présentés.

Quant aux apiculteurs qui ont eu recours à nous, la plupart ont apporté un esprit de conciliation au règlement de leur cas. Quelques-uns, cependant, pensant que c'est pour eux l'occasion de faire une bonne affaire, ont émis des prétentions si exagérées que nous nous permettons de les modifier et de les réduire à des chiffres raisonnables.

Les primes que nous payons actuellement aux sociétés d'assurances sont modestes, mais elles devraient bientôt être notablement

augmentées si on tenait compte de toutes les réclamations d'indemnités, telles qu'elles sont formulées. Aussi je considère comme étant de mon devoir, tout en prenant le parti des sinistrés, de réduire leurs demandes dans les justes proportions que dictent les enquêtes qu'il faut faire. C'est agir dans leur propre intérêt, comme dans celui de la Société romande.

Le temps que réclame le règlement des cas qui se présentent, soit en correspondances, soit en pourparlers ou en expertises, est de plus en plus important et nécessite parfois la remise de ses propres devoirs pour sauvegarder les intérêts de l'association.

* * *

Il s'est présenté 27 cas durant l'exercice de 1922, soit 15 ayant trait aux piqures et à leurs suites et 12 relatifs aux vols et déprédations.

Sur ces 27 cas, 4 ont été réglés sans s'adresser aux sociétés d'assurances, directement par les sinistrés ou par les juges de paix. Il restait donc 13 cas d'accidents pour les piqures et 10 cas pour les vols, déprédations, etc.

En voici l'énumération :

I. Accidents suite de piqures.

1^o M. Sauer, chauffeur, à Renens (Vaud), piqué par les abeilles d'un voisin, réclame 20 fr., payé 15 fr.

2^o Marie Crettaz, à Bramois, pour avoir fait connaissance avec les abeilles de M. Gay, 15 fr.

3^o L. Perler, à Fribourg, mis dans l'impossibilité de travailler pendant quelques jours, réclame 58 fr. 80, payé 30 fr.

4^o Paul Haulmann, à Ocourt (J.-B.), pour avoir été piqué, réclame 15 fr. payé 10 fr.

5^o M^{me} Honsberger, à Chevroux, a vu périr 6 poulettes piquées par les abeilles d'un voisin, payé 24 fr.

6^o M. Cloux, à la Coudre, piqué par les abeilles d'un voisin, repos forcé, réclame 20 fr. payé 15 fr.

7^o M. Candaux, à Chêne-Bourg, piqué par de méchantes abeilles du voisinage, payé 10 fr.

8^o M^{me} Buchs, à Charmey, a perdu 5 poules périées par suite de piqures, payé 25 fr.

9^o M. Monney, à Chêne-Bourg, a perdu 1 coq et 8 poules par suite de piqures d'abeilles, réclame 63 fr. payé 60 fr.

10^o M. Dumas, à Romont, 3 jours d'incapacité de travail, suite de piqures, payé 10 fr.

11^o M. Bovet, à Fleurier, est dans la même situation, il lui est payé 10 fr.

12° M. Aubry, à Neuchâtel, qui a eu toutes sortes de déboires à la suite de piqûres, réclame 24 fr. 50, payé 15 fr.

13° M. Gaberel, à Dombresson, malade à la suite des coups d'aiguillons des abeilles de son voisin, réclame 21 fr, accordé 15 fr.

* * *

Les deux cas suivants ont été réglés en dehors de l'assurance :

1° M^{me} Laissue, à Courgenay (J.-B.), a perdu une boucle d'oreilles en se débattant contre les abeilles de M. Comment. Au dernier moment, bijou retrouvé.

2° M. Pierre Bovet, à Autigny, sociétaire, malade des suites de trop nombreuses piqûres, ne peut recevoir les 261 fr. 80 qui en sont les conséquences et doit être débouté de sa demande.

II. Vols et déprédations.

1° M. Maïche, la Ferrière, vol de rayons dans ses hausses au printemps, 10 fr.

2° M. Baer, à Gingins, vol de rayons, perte d'abeilles, demande 76 fr. 60, payé 40 fr.

3° M. Doy, à Ballaigues, ruches dévalisées durant l'hiver dans son rucher à Romainmôtier.

4° M. Torrent, à Grône (Valais), ruches découvertes et dérangées pendant l'hiver, perte d'abeilles.

5° M. Cheseaux, à Genève, ruches dévalisées pour la seconde fois, 400 fr., que l'assurance n'a pas payé.

6° M^{me} veuve Montandon, La Chaux-de-Fonds, ruche renversée pendant l'hiver et abeilles périées.

7° M. Lambercy, à Onens, ruches découvertes et déplacées par des enfants.

8° M^{me} Frossard, à Martigny, ruches découvertes pendant l'hiver à Orsières, demande 50 fr. payé 40 fr.

9° M. Boil, à Courchevon (J.-B.), ruches périées pendant l'hiver pour cause inconnue, payé 10 fr.

10° M. A. de Siebenthal, à Fontannay, 15 ruches en estivage périées pour avoir été fermées avec malintention, dommages 2350 fr, payé 1500 fr.

* * *

Dans les deux cas suivants, l'assurance n'a pas eu à intervenir :

1° M. Badel, à Marchissy, ruche dérangée par un gamin pendant l'hiver, 45 fr. Le coupable ayant été découvert après enquête, les parents ont payé.

2° M. Bocion, à Epalinges, ruche emportée par les eaux (l'assurance ne couvre pas ce cas).

Le préposé : L. Forestier.

SOYONS PRUDENTS

En lisant les journaux cette année, on constate une recrudescence d'accidents dus aux transports de ruches et aux manipulations malheureuses d'abeilles, par des personnes souvent inexpérimentées, ne voulant pas prendre conseils. Ces faits causent ainsi à l'apiculture un regain d'impopularité, nombreux sont les voisins grincheux prenant à plaisir et pour droits des causes futiles pour en faire matière à chicane, faisant ressortir les dangers d'être à proximité d'un rucher.

Le dernier fait signalé par la presse est survenu au col des Arravis sur la côte de Clusay (Savoie), où la route fut barrée à la circulation; sans la haute présence d'esprit d'un prêtre dévoué l'affaire aurait tourné au tragique.

On pouvait aussi lire : Un cantonnier tué par les abeilles, les nombreuses piqûres furent mortelles.

Dans un autre article, une « maison assaillie », toujours par les abeilles !

Dans le but d'éviter de semblables accidents, il est recommandé de s'assurer avant leur transport, de l'état des ruches, souvent le plateau n'est pas cloué, ni fixé d'une autre manière.

Si la ruche réussit à être chargée sur le char sans accident, les trépidations du véhicule font glisser les ruches, laissant un vide ; par paquets les abeilles s'échapperont en furie, attirées premièrement par l'odeur forte que dégage le cheval, celui-ci prend le mors aux dents, le conducteur n'est plus maître de son équipage, c'est l'accident, et c'est ainsi un réel danger pour les passants.

On met de l'herbe dans le trou de vol, cela doit tenir lieu de grille ! espérons que cela suffira. Sur un long parcours, l'abeille déjà incommodée par la fermeture de sa demeure arrivera à se frayer un passage, elle ne mettra pas longtemps à former un essaim derrière les oreilles du conducteur !

Quant aux manipulations, chacun doit connaître l'état de sa constitution, les personnes sujettes aux syncopes, à une maladie de cœur trop prononcée devraient s'abstenir de rendre visite aux ruches pendant les opérations de l'apiculteur, ou si elles opèrent elles-mêmes êtres munies de voiles et gants, car la fatale imprudence peut être mortelle pour l'auteur et dangereuse pour les personnes présentes. Ce sera toujours commenté par la population, et au besoin livré à la presse avec des détails abracadabrants.

Louis Roussy.

UN CONTE

« Depuis le temps que vous allez si loin ramasser et loger vos essaims, apportez-m'en donc un. » Qu'à cela ne tienne, dis-je, ce soir à 9 heures soyez à votre rucher pour le recevoir !

Tout se passa selon les prévisions, sauf un contretemps fâcheux qui aurait pu me jouer un mauvais tour. En passant en vélo à la nuit tombante au milieu de la ville d'Aubonne, je m'aperçus que le « torchon » d'herbe qui bouchait l'orifice supérieur de la ruche en paille avait cédé sous la pression des animaux à cornes. En quelques minutes l'essaim avait quitté la demi sphère pour se loger derrière ma nuque, jusque sous le chapeau. J'entends encore les exclamations des gens intéressés par ce spectacle peu ordinaire. Songez donc ! un gaillard sans falot filant à toute vitesse sur sa machine. Derrière son dos une hotte surmontée d'une ruche, surmontée d'un essaim, d'une tête, d'un chapeau !

Le croiriez-vous ? En tenant la nuque très raide pour ne pas serrer les bêtes, j'arrivai à bon port sans une piqure. Là, autre sujet d'angoisse ! Mon homme avait eu paraît-il un tas « d'occasions » et se trouvait dans un état, comment dirais-je, plutôt anormal, excité.

« Tenez la hotte pendant que je « décorjonne » lui dis-je. A peine étais-je allégé du fardeau qu'un bruit sourd se fait entendre et j'aperçois vaguement à terre, dans l'obscurité, une forme qui s'agitait pendant que des aïe, des oh retentissaient dans le local.

Le pauvre diable était littéralement sur un lit d'abeilles ! Vous pensez si ce fut chose facile de le remettre sur pied, lui secouer ses habits et le reconduire à sa demeure. Le lendemain matin, inquiet, j'allai sonner à la porte pour m'informer de l'état du malade. C'est la dame qui vint répondre. Jamais je n'eus pareille réception.

Mon mari est tout malade. Pensez voir est-ce qu'il ne vient pas hier soir me rejoindre au lit avec sa chemise pleine d'abeilles, des vôtres parbleu ! J'ai été piquée par ces salès bêtes... Je n'attendis pas le reste et dégringolai en bas l'escalier. En remontant la rue il m'a semblé entendre le mot de gno. J'ai toujours supposé que c'était la fin du mot taborgnot.

Croyez-moi, chers amis, évitez d'avoir à faire avec un homme en goguette, un essaim et une femme nerveuse, car ce ne sera plus un conte que vous aurez à narrer mais une histoire vraie !

H. Berger.

COMPTE RENDU

de la 50^{me} assemblée générale des délégués des Sociétés d'apiculture de la Suisse allemande, tenue à Brigue les 2 et 3 septembre 1923.

Chaque année, des associations et des sociétés de la Suisse viennent toujours plus nombreuses dans notre cher canton pour y tenir leurs congrès et nous témoigner de leur sympathie confédérale. Nous apprécions fort de tels témoignages d'amitié, car ils nous offrent l'occasion de montrer à nos Confédérés combien nous aussi nous aimons la Suisse.

Le Comité de la Société d'apiculture du Haut-Valais a tout fait pour la bonne réussite de la 50^{me} assemblée générale des délégués des cantons allemands, à Brigue, et il ne s'est pas laissé décourager par les obstacles et les difficultés qu'il a rencontrés dans la préparation du congrès.

L'assemblée, après avoir entendu deux magnifiques chœurs patriotiques exécutés par le « Maennerchor », de Brigue, fut ouverte au théâtre le dimanche 2 septembre, à 2 h. 30, par M. Göldi, président central. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le président constata avec plaisir que plus de 400 membres et amis étaient accourus de toutes les régions de la Suisse. En terminant son discours, M. Göldi exprima le vœu que le congrès de Brigue devint, pour la Société valaisanne d'apiculture (du Haut-Valais), le point de départ d'une nouvelle impulsion et de nouveaux progrès.

Comme premier rapporteur, M. le curé Imhof, de Ried-Moerel, fit l'historique de l'apiculture à travers les âges, c'est-à-dire depuis l'époque de Charlemagne jusqu'à nos jours. Pour rendre son exposé plus vivant, le conférencier montrait deux ruches, l'une comme elle se faisait dans les temps primitifs et comme on en voit encore des échantillons dans le Loetschental par exemple, était creusée dans un vieux tronc d'arbre ; l'autre, toute moderne, avec les derniers perfectionnements, était de sa propre conception (système Imhof). Le développement de ce sujet intéressa non seulement les professionnels, mais encore les nombreux curieux qui remplissaient les tribunes.

M. le conseiller d'Etat Frei, de Bâle-Campagne, chef du Contrôle des Miels et spécialiste remarquable en la matière, parla des *primes à accorder aux apiculteurs* pour les produits de leurs ruches. Le rapporteur fit remarquer que le système suivi jusqu'ici pour primer les miels a fait bien des mécontents et doit être amélioré. Il est à remarquer, dit-il, que le miel est un produit achevé de la nature auquel l'apiculteur ne peut ajouter le moindre degré de saveur. C'est donc une conception fausse si l'on pense que le miel doit être primé de la même façon que des produits fabriqués de main d'homme. En conséquence, il faudrait abolir le système de primes établies jusqu'ici et décerner aux exposants des diplômes de participation, mais sans classification. La flore non plus, ajouta l'honorable préopinant ne devrait pas être prise en considération dans la distribution des récompenses.

Ces idées et projets, qui amèneraient de notables changements dans les normes suivies jusqu'à maintenant, seront soigneusement examinés par le Comité central.

Un Lucernois, M. le professeur Siegwart, de Gettnau, traita la question de la *réclame*. Le succès de l'apiculteur ne dépend pas seulement de la qualité de son miel, mais aussi de la manière intelligente dont il sait faire valoir sa marchandise. Pour beaucoup de denrées alimentaires ou de boissons par exemple, on fait une réclame bien plus considérable.

Le rapporteur énuméra au moins une douzaine de moyens pour faire au miel suisse une réclame plus efficace. De jolies étiquettes, un emballage soigné, une expédition prompte, etc., ne contribueront pas peu à faciliter la vente de cet article. Mais la réclame par excellence serait d'instruire toutes les ménagères de la grande valeur nutritive et curative du bon miel nature. M. Siegwart est d'avis que le Comité central devrait faire une propagande plus active. M. Frei par contre voudrait que ce travail fût laissé aux Comités de sections et M. le curé Schmid, d'Ausserberg, préconise des conférences faites à travers le pays par les Comités de sections pour mieux faire connaître les grands avantages de cet aliment.

Les deux dernières conférences : « Tableaux et mœurs des abeilles », par M. Göldi et « Vie des abeilles en santé et en maladie », avec projections, par M. Leuenberger, de Berne, furent d'un intérêt palpitant pour tous les participants et terminèrent dignement cette première journée d'instruction.

Il est 6 h. du soir, mais avant de lever la séance, les délégués ont l'agréable surprise d'entendre le superbe quatuor des frères Lorétan.

A 7 heures, apiculteurs et invités, en tout plus de 300 personnes se réunissaient au Buffet de la gare.

M. Escher, qui remplissait la fonction de major de table avec une maestria incomparable, eut, vers la fin du banquet, la tâche fort difficile, car la réunion prit les allures d'un grand parlement. Les orateurs surgirent comme par enchantement.

L'ordre du jour de la réunion du lundi fut rapidement liquidé. Le protocole de la précédente assemblée et les comptes de la Société furent approuvés. On décida d'affecter 10.000 fr. à la constitution d'un *fonds de réserve* pour la réparation et l'agrandissement du musée du Rosenberg (canton de Zoug) et l'on désigna Winterthour comme lieu de la prochaine réunion. M. Frei donna de précieux renseignements sur quelques demandes et sur un certain nombre de vœux formulés par différentes sections. M. Freymut communiqua quelques indications sur une statistique à faire l'automne prochain. Vers 11 h., la séance fut levée.

Dans l'après-midi, une troupe d'environ 150 apiculteurs, sous la direction du R^d curé Schmid, se rendit à Zermatt. L'admirable promenade classique au pays de l'incomparable Cervin fut ainsi le digne couronnement de la 50^{me} assemblée générale, dont le souvenir restera longtemps gravé dans la mémoire des participants.

Un invité de la Société d'apiculture du Bas-Valais.

NOUVELLES DES SECTIONS

Société genevoise d'apiculture.

Les membres de cette société sont convoqués en assemblée générale pour le *dimanche 18 novembre*, à 2 ½ h., au local rue de Cornavin 4.

Ordre du jour administratif habituel et conférence avec projections lumineuses sur l'anatomie de l'abeille.

Le Comité.

NOUVELLES DES RUCHERS

R., Cartigny, octobre 1923. — Résumons en quelques mots l'impression que laisse 1923 avant la mise en sommeil du rucher ; elle a subi de très près les fluctuations atmosphériques et pourtant le résultat final est meilleur qu'on osait l'entrevoir en juin. Pendant la période de grande miellée, le vent, la pluie, le froid nous tinrent compagnie et tous les jours on voyait, le cœur serré, la balance indiquer une diminution de poids. De fortes ruches, bien préparées, au lieu d'augmenter de vingt kilogrammes, diminuaient de cinq à dix kilogrammes et on se demandait avec effroi, s'il ne faudrait pas nourrir en pleine récolte. Dans les quelques rares jours favorables de juin, les fleurs ne sécrétaient pas de nectar, les nuits étant trop fraîches, et pour reprendre courage il fallait se dire que rarement deux années d'abondance se suivent et se consolent rétrospectivement avec 1922.

Juillet chaud, très chaud et un peu trop sec, est venu nous consoler d'une manière plus tangible ; dès le matin les abeilles bourdonnaient sur les chênes et ce que les fleurs ne purent faire, les feuilles le firent. Le miellat fut très abondant et finalement je pus estimer le produit total à quinze kilogrammes par hausse. Ce n'est pas un miel parfait comme apparence, il est foncé, brun-verdâtre, mais a bon goût et cristallise très finement, si bien qu'il donne l'impression de saindoux. Jusqu'à présent, la clientèle en a l'air content.

Une remarque faite est la forte dépopulation de juillet et la seconde ponte n'a que faiblement comblé les vides, si bien que l'hivernage débute avec des colonies plutôt anémiées. Cela annonce-t-il du déchet pour 1924 ? Il serait intéressant de savoir ce que la montagne a fait en ces deux beaux mois de juillet et d'août, puisque ce sont, sur les hauteurs, les mois de grande récolte. Dans ma région il n'y a guère fallu nourrir, car les abeilles, négligeant les hausses, ont très tôt accumulé des provisions dans les corps de ruche ; est-ce un pressentiment de la hausse sur le sucre ou d'un hiver précoce et rigoureux ? Tant mieux si la seconde alternative est la bonne, tout au moins pour l'apiculture, car une bonne récolte suit généralement ces longs hivers à température basse.

Une ruche m'a donné du souci par sa mortalité anormale et la paresse de ses abeilles ; c'est le numéro 10, et M. le Dr Morgenthaler m'a consolé en m'annonçant la découverte de deux espèces d'acares sur les abeilles envoyées ; un acare connu et rare et un acare inconnu, mais au moins pas l'acariose qui fait si grand bruit. Un changement de reine mettra les choses au point au printemps 1924. Je renonce volontiers à la gloire d'être le père d'une nouvelle maladie.

A propos d'acariose, je me demande jusqu'à quel point les guêpes en sont affectées et si elles peuvent transmettre le mal aux abeilles, car cette année il y en a eu en quantité et ne se faisaient pas faute de frapper à toutes les portes.

* * *

L^s Delessert, Lussery, le 13 octobre 1913. — Il faut que je vous dise un mot de la saison apicole 1923. Les belles journées de fin mars et les premières d'avril il faisait beau se rendre au rucher ; que d'espérances, les colonies se développaient vigoureusement, mais survint une rebuse telle que la récolte préliminaire de dents de lion et cerisiers fit complètement défaut.

Il nous restait encore une espérance pour la récolte proprement dite, nos champs d'esparcette s'annonçaient de toute beauté ; la fin d'avril

et les premiers jours de mai étaient superbes, mais à partir du 10 mai vinrent des journées pluvieuses, nuits froides, et dans les premiers jours de juin un temps sombre et froid où les foins se commencèrent sans soleil ; nos pauvres abeilles, malgré les fleurs de beaux champs d'esparcette, étaient au cran d'arrêt et toutes nos espérances comme récolte évanouies, car dans notre contrée une seconde récolte est rare ; depuis que j'ai des abeilles, et il y a pourtant longtemps, je n'avais vu une pareille misère.

Les apiculteurs doivent vivre toujours sur l'espérance ; les foins sont terminés, il n'y a plus de fleurs, que fallait-il espérer ? Par contre les journées très chaudes du mois de juillet (les dix à douze premiers jours) nous amenèrent une miellée ; quelle activité de nos abeilles de grand matin pour terminer entre 9 et 10 heures. Comme je n'avais rien récolté j'attendis la fin de cette miellée et je récoltais, fin juillet, sur mes vingt-huit ruches dix kilogrammes en moyenne par ruche de miel « machuré », qui est cependant très fin ; est-ce l'effet du mélange, car il était comique de voir, en désoperculant les cadres, le centre de beau miel jaune-clair et dans les bouts et en haut une bande de miel noir. Cependant, j'étais content, c'était toujours du miel.

J'ai nourri de bonne heure dans la dernière semaine d'août pour ramener la ponte et comme supplément sept kilogrammes en moyenne par ruche. Je vous dirai une autre fois ce que les souches ayant essaimé, ont donné de surveillance pour les remérer.

* * *

Dombresson, le 15 octobre 1923.

Dans votre article, conseils aux débutants, vous n'osez pas croire que c'est par modestie que nous ne donnons plus de nouvelles de nos ruchers, vous avez parfaitement raison. C'est la paresse ! ou autre chose pour d'autres.

Alors j'ai réfléchi, et j'ai reconnu mon ingratitude envers mon cher rédacteur et notre *Bulletin*. Ci-joint quelques notes.

Du rucher de A. Gaffner, Dombresson, le 15 octobre 1923. — Au printemps dernier, malgré le miel de forêt comme provision d'hiver, j'ai trouvé mes colonies dans un état de prospérité. Voici vingt ans que je fais de l'apiculture, mes abeilles ont déjà hiverné trois fois avec du miel de forêt, mais je puis dire qu'au printemps qui succédait à ces années de miellée, mes abeilles étaient aussi prospères que les autres printemps. C'est bien entendu que si nous étions situés dans un endroit où elles soient obligées d'être recluses trois à quatre mois, alors ce serait dangereux, mais chez nous, dans notre beau Val-de-Ruz, nous sommes favorisés, nous avons à peu près une ou deux journées chaudes chaque mois pendant lesquelles nos petites amies peuvent se mettre en règle avec l'hygiène (mais nous mettent en bringue avec les lessiveuses).

Dans mon rucher de quarante-cinq colonies, j'ai eu douze essaims, ce qui est peu à comparer à la grosse quantité qu'en ont eu mes collègues, entre autres un qui en a eu quinze avec sept colonies. Cette année j'ai commencé un élevage de reines, j'ai acheté une ruchette à quatre compartiments pour système demi cadre *D.-B.* Je dois dire que c'est tout ce qu'il y a de pratique ces demi cadres pour l'apiculteur qui veut faire de l'élevage que pour son propre rucher. Je dirai en passant à tous les apiculteurs qui n'ont pas encore essayé l'élevage de reines de ne pas faire comme moi. Voici quinze ans que je disais en renvoyant d'une année à une autre, quand j'aurai le moyen, je veux me mettre en frais pour faire cet élevage de reines que nos vieux mouchiers disent si beau et si intime ; ce n'est pas si coûteux, et quelle joie quand

vous avez réussi à mettre à la place d'une de ces grand'mères une belle jeune reine qui est presque votre fille !

La récolte n'a pas été forte, mais j'ai été trompé en bien, car le premier beau jour pour nos abeilles fut le 30 juin ; quand nous étions dans ce canton de Vaud (si beau). La vente du miel au détail est chez nous de 4 fr. 50 le kilogramme. J'ai l'impression que d'ici deux ou trois ans, quand les consommateurs auront payé les dettes qu'ils ont été obligé de contracter pendant cette triste crise économique, la vente au détail reprendra son cours normal.

Je me souviens d'avoir vendu au détail dans mon petit village de Dombresson le nombre respectable de deux cent-cinquante kilogrammes et cette année seulement cinquante kilogrammes.

La récolte 1923 a été vendue ainsi que le solde de celle de 1922, dans la Suisse allemande, à un prix rémunérateur. A quoi cela tient-il que nous avons meilleur temps d'écouler nos produits (contrôlés bien entendu) là-bas que par chez nous ?

DONS REÇUS

Bibliothèque : Francis Vionnet, Monthey, 1 fr.

Fonds Bertrand : Anonyme du canton de Fribourg, 10 fr.

Nos meilleurs remerciements.

Schumacher.

PAPIERS PEINTS
L^s GEORGE Fils
MAISON FONDÉE EN 1873
LAUSANNE
Galleries du Commerce
George & Schumacher
Successeurs.

La publicité du
Bulletin de la Société
romande d'Apiculture
porte et rapporte beaucoup.

Abonnez-vous à l'

APICULTEUR

mensuel.

Prix Fr. 13.—

S'adresser au **Siège social**, 28, rue
Serpente, Paris (6^e).

Paraîtra dans quelques jours :

AGENDA APICOLE ROMAND pour 1924

Relié toile avec fermeture spéciale à pression. **Prix : Fr. 2.50**

à la portée de tous. Publie des articles intéressant l'apiculture, ainsi que différentes nouveautés apicoles. On y trouvera la liste des travaux de chaque mois, les tableaux et tabelles nécessaires aux opérations apicoles, comptes et inventaires, quelques bulletins de commandes et factures en doubles avec papier carbone, fiches perforées, etc. plus un calendrier de 4 jours par page **le mettant ainsi à la portée de tous.**

Il sera envoyé sans frais en communication aux apiculteurs jusqu'à épuisement. Afin de l'obtenir sûrement, on est prié de souscrire sans tarder à

l'Agenda Apicole Romand

à St-Aubin (NEUCHATEL).

Ruchers jolies formes et de toutes grandeurs, avec ou sans ruches; construction solide et soignée, aux conditions les plus avantageuses.

Fridol. Schönenberger
Zuckenmatt - Butschwil

N.-B. — Prière d'indiquer la grandeur voulue, également si l'on désire avec ou sans incrustation d'éternit sur le toit. Les demandes doivent être écrites lisiblement et en allemand. 23061

Atelier mécanique

installé exclusivement pour la fabrication soignée de tous les articles en bois pour l'apiculture. Grande fab. de cadres. Consultez quelques-uns de mes prix dans l'*Agenda apicole* 1924 et demandez mon prix-courant.

Eug. RITHNER,

apiculteur-constructeur,

Chilis Monthey (Valais).

Chers collègues apiculteurs. ATTENTION.

Il est prouvé que le menuisier le plus adroit ne fabriquera jamais de bonnes ruches s'il n'est pas apiculteur expérimenté. Ne faites aucun achat sans demander mes prix ou m'honorer d'une visite. **Aug. Chapisat**, menuisier-apiculteur, **Aclens**. Fabrique d'articles en bois pour l'apiculture. Installation complète de ruchers en ruches isolées et en ruchers-pavillons démontables. 23042

Construction de ruches

Dadant-Type et Blatt

exactement d'après les données de Bertrand, complètes, avec coussin-nourrisseur Fr. **35.-**. Cadres de ruches, la pièce **0,20** ct., le cent Fr. **18.-**.

Outillage pour apiculteur. - - Cire gaufrée.

ÉTABLISSEMENT D'APICULTURE 23053

Charles BIGLER - - Martherenges s. Moudon

Fabrique suisse de ruchettes et ruches S. A. Winikon

Adresse pour lettres et télégrammes

Biene, Winikon (Lucerne)

Téléphone

N° 21

Achat les plus avantageux en

23037

Ruches en bois et Eternit

de construction moderne des plus simples aux plus luxueuses.

Toutes les ruches avec façades brevetées.

Bois pour cadres et cadres aux prix les plus bas.

SPÉCIALITÉ de buffets à cadres et valets pour cadres. Inventeur et seul fabricant de la Ruche IDÉALE suisse « **Triumph** » brevet universel Flugsperrhalle 71163.

Méfiez-vous des contre-façons. — Demandez notre nouveau prix-courant 1922.

Sur demande arrangement pour paiements.